



COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

Date de dépôt

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : PERMISSION DE STATIONNEMENT

Je soussigné

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Courriel@.....

Agissant en tant que :

Propriétaire Entrepreneur
Autre (à préciser)

Sollicite l'autorisation

- D'établir un échafaudage ou similaire pour :**
- Réfection de magasin
 - Ravalement de façade
 - Autre (à préciser)
 - Démolition cause péril en date du (courrier ou arrêté).....**

Autorisation URBANISME : Déclaration Préalable (DP)

- Numéro :
- De déposer sur la voie publique :**
- Une benne (**Important** : La benne sera vidée toutes les fins de semaine)
 - Du matériel (bétonnière ...)
 - Des matériaux (parpaings ...)
 - Un abri de chantier ou similaire
 - Autre (à préciser)
- Pour les besoins des travaux, du déménagement, de la livraison :**
- La rue sera barrée
(Les Panneaux seront déposés sur le trottoir et installés par le Demandeur)
 - La circulation se fera en demi-chaussée alternée
- De réaliser un enclos avec clôture ou palissade** pour évolution et protection de chantier pendant les travaux.
- De stationner avec un véhicule pour les besoins du chantier**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....
- De stationner avec un véhicule pour un déménagement, une livraison**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....





Désignation du lieu de l'occupation :

Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone

Désignation de l'entreprise ou personne chargée des travaux :

Nom ou raison sociale
Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone Courriel@.....

Dimension de l'occupation :

Longueur (m)
Largeur (m) Surface au sol (m²)

Nombre de place occupée (stationnement payant) :(stationnement facturé à la journée)

Occupation par un véhicule : forfait de 5m² par véhicule

Durée de l'occupation :

Date de début de l'occupation
Date de fin d'occupation

Droits de voirie à payer pour occupation temporaire du domaine public pour travaux :

- ❖ 1,43 euro le m² de surface occupée au sol sur zone de stationnement « zone bleue », par semaine l'**Arrêté Municipal N° DD/2022/11/045 du 30/11/2022.**
- ❖ 1,28 euro le m² de surface occupée au sol hors « zone bleue », par semaine l'**Arrêté Municipal N° DD/2022/11/045 du 30/11/2022.**

Et m'engage :

À payer les droits de voirie afférents à l'occupation du domaine public pour ces travaux qui seront recouverts par la Perception de COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, le.....

Signature,

Les demandes devront être déposées 10 jours avant la date de début des travaux.